Fleury-Mérogis

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FLEURY-MEROGIS
DU 16 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, à dix-neuf heures six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yahaya Soukouna, Président du CCAS.

Date de convocation : 12/06/2026
En exercice : 9
Nombre de Présents : 6
Nombre de Votants : 8
Voix pour : 8

Présents : Christelle André, Aqssa Mumtaz, Corinne Vautrin, Marème N'Diaye, Mohamed Khattou

Ont donné pouvoir : Liliane Gutierrez pouvoir à Corinne Vautrin, Gilbert Pommereau pouvoir à Marème N'Diaye

Excusée : Danielle Moisan

Secrétaire de séance : Marème N'Diaye

1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Marème N'Diaye est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur Yahaya Soukouna, Président du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance en informant les membres de l'absence excusée de Mme Moisan. Celle-ci a toutefois souhaité revenir sur la désignation d'un représentant de l'UNRPA au sein du Conseil d'administration, sujet déjà abordé lors de la précédente séance.

Monsieur le Président réaffirme sa position sur ce sujet, tout en précisant qu'une rencontre avec le Président de l'UNRPA est confirmée au cours de laquelle cette question sera de nouveau examinée.

2 – Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 30 avril 2026

Le compte rendu du dernier Conseil d'Administration du 30 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

3 – Rapport du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Président présente le compte financier unique (CFU) 2025, qui regroupe désormais le compte administratif et le compte de gestion. Il rappelle que les résultats avaient déjà été pris en compte lors du vote du budget primitif, dans le cadre de l'affectation anticipée des résultats.

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57 052,31 € et un excédent d'investissement de 8 472,13 €, soit un résultat cumulé de 65 524,44 €.

Monsieur le Président indique que les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 10,46 % par rapport à 2024, en raison de la perte de financements du Département liés à la crèche de la Maison d'arrêt et à la gestion du RSA. Il rappelle que la commune demeure le principal financeur du CCAS.

Rappelant que les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 2,92 %. Il ajoute que cette évolution s'explique notamment par la mise à disposition d'un agent en moins à la crèche de la Maison d'arrêt et par l'ouverture de la Maison France Services en septembre 2025, qui n'a entraîné le recrutement de deux agents que sur quatre mois.

Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote délibérant sur le Compte financier unique de l'exercice 2025 et a donné la présidence à Madame Christelle André.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Réalisation de l'exercice	fonctionnement	410 925,47 €	430 821,07 €	19 895,60 €
	investissement	4 416,05 €	2 119,60 €	-2 296,45 €
		415 341,52 €	432 940,67 €	17 599,15 €
Reports N-1	fonctionnement (R002)	0,00 €	37 156,71 €	37 156,71 €
	investissement (R001)	0,00 €	10 768,58 €	10 768,58 €
		0,00 €	47 925,29 €	47 925,29 €
TOTAL	fonctionnement	410 925,47 €	467 977,78 €	57 052,31 €
	investissement	4 416,05 €	12 888,18 €	8 472,13 €
	TOTAL	415 341,52 €	480 865,96 €	65 524,44 €
Restes à réaliser	fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	fonctionnement	410 925,47 €	467 977,78 €	57 052,31 €
	investissement	4 416,05 €	12 888,18 €	8 472,13 €
	TOTAL	415 341,52 €	480 865,96 €	65 524,44 €

4 – Rapport d'activité de la Réussite Educative

Madame Gaëlle Fernandes, coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative, présente le bilan d'activité et le bilan financier 2025 du dispositif. Elle rappelle que ce programme accompagne les enfants et leurs familles confrontés à des difficultés éducatives, scolaires, sociales ou de santé, au moyen de parcours individualisés construits avec une équipe pluridisciplinaire et les partenaires du territoire.

Rappelant qu'en 2025, 93 enfants ont bénéficié de cet accompagnement à travers des actions en faveur de la réussite scolaire, de la santé, de l'accès aux loisirs, de l'ouverture culturelle et du soutien à la parentalité.

Madame Fernandes souligne l'implication de l'équipe pluridisciplinaire et des partenaires dans la mise en œuvre de ces parcours. Enfin, elle présente le bilan financier du dispositif, financé principalement par une subvention de l'État au titre de la Politique de la Ville d'un montant de 122 100 €.

5 – Rapport d'activité de la micro-crèche (Maison d'Arrêt des Femmes à Fleury-Mérogis)

Madame Valérie Dumontier, coordonnatrice de la Petite Enfance, présente le rapport d'activité 2025 de la micro-crèche de la Maison d'Arrêt des Femmes de Fleury-Mérogis.

Elle indique que l'année 2025 a été marquée par une augmentation de l'activité et une réorganisation du fonctionnement de la structure, rendue nécessaire par le désengagement financier du Département et la réduction des effectifs. La micro-crèche a accueilli 16 enfants et a poursuivi sa mission d'accompagnement des mères détenues et de leurs enfants, notamment à travers des actions favorisant le développement de l'enfant, la socialisation et le soutien à la parentalité. De nouveaux ateliers mère-enfant ont été mis en place et ont rencontré un accueil favorable.

Madame Dumontier souligne également les difficultés liées au manque de personnel, limitant notamment l'organisation de sorties éducatives, et présente les orientations prévues pour 2026 afin d'assurer la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.

6 – Elections professionnelles

Monsieur le Président présente la délibération relative à l'institution d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Ville de Fleury-Mérogis et le Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que la réglementation permet la création d'un CST commun lorsque les effectifs cumulés de la collectivité et de son établissement public atteignent au moins 50 agents. Au 1er janvier 2026, les effectifs s'élèvent à 295 agents pour la Ville et 8 agents pour le CCAS. Il précise également que les organisations syndicales ont été consultées le 26 mai 2026 et que le Conseil municipal a adopté une délibération en ce sens le 8 juin 2026.

Le Président indique que cette délibération vise à confirmer le maintien d'un Comité Social

Territorial commun ainsi que la mise en place d'une Formation spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT), rattachés pour leur fonctionnement à la commune de Fleury-Mérogis.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Institue un Comité Social Territorial commun rattaché à la commune de Fleury-Mérogis.
Met en place dans les mêmes conditions, une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail obligatoire, commune entre la ville de FM et son CCAS.
Rattache ce CST et cette FSCCT communs pour leur fonctionnement à la commune de Fleury-Mérogis.
Dit que le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Création d'un poste d'Agent social

Monsieur le Président présente la délibération portant création d'un poste d'Agent social.
Il rappelle que le bon fonctionnement du CCAS nécessite le recrutement d'un agent social à temps complet afin de renforcer l'accueil, l'information et l'accompagnement social des usagers.
Il précise que le tableau des effectifs a été modifié en conséquence et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 du CCAS.

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Dit que le tableau des effectifs et des emplois sont modifiés.
Dit que les crédits seront prévus au budget 2026 du CCAS de la ville et suivants.
Autorise Monsieur le Président du CCAS, ou son représentant à signer tous documents y afférents.

8 – Questions – points divers

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant portée au débat, la séance est levée à 20 h 10.

La secrétaire de séance
Marème N'Diaye

Le Président du CCAS
Yahaya SOUKOUNA